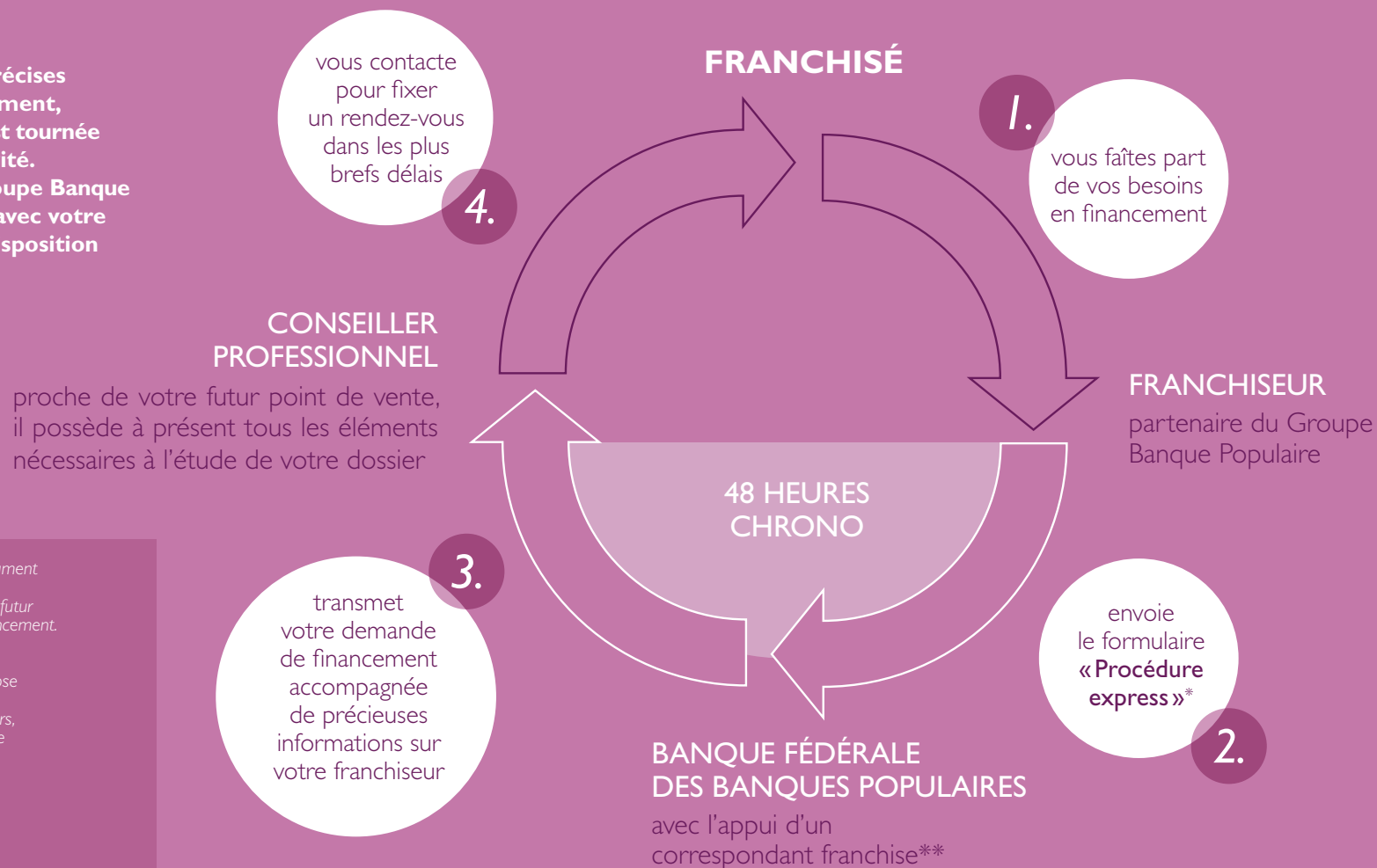


LE + BANQUE POPULAIRE

Pour faciliter votre demande de financement: la Procédure express

Parce que vous attendez des réponses rapides et précises sur vos besoins de financement, toute notre organisation est tournée vers la plus grande réactivité. C'est pour cela que le Groupe Banque Populaire, en partenariat avec votre franchiseur, met à votre disposition une procédure express.



* Formulaire « Procédure express » : document envoyé par Internet par votre franchiseur. Il comprend les caractéristiques de votre futur point de vente et de vos besoins de financement.

** Correspondant franchise (Cofran) : chaque Banque Populaire régionale dispose d'un correspondant franchise. Celui-ci est un véritable pilier entre les franchiseurs, les conseillers professionnels et la Banque Fédérale des Banques Populaires.